

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 09 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
09/06/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Fresque sur le château d'eau de GERZAT : validation du choix de l'entreprise et autorisation de signature du marché**

Délibération
n° 2022-06-22

Monsieur le Président explique à l'assemblée que, l'objet de cette consultation est la réhabilitation extérieure du château d'eau de Gerzat avec la réalisation d'une fresque artistique.

Date de convocation :
24/05/2022

La nature des travaux est la suivante :

- Installation d'un échafaudage,
- Nettoyage de l'ouvrage,
- Réparation ponctuelle des bétons,
- Mise en peinture,
- Réalisation d'une fresque monumentale

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 40
Nombre de suffrages
exprimés : 47

Lors du Comité syndical du 17 mars 2022, les délégués ont délibéré pour :

- Valider le projet et l'enveloppe financière
- Autoriser le Président à lancer une consultation
- Autoriser le Président à signer le marché

VOTE :
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 230 000 € TTC.

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La consultation des travaux a été lancée le 14 avril 2022 avec une remise des plis prévue le 20 mai 2022. Cinq offres ont été reçues.

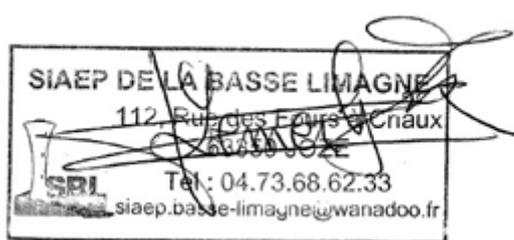
Après analyse des offres par le technicien du Syndicat et avis de la CAO, les résultats ont été présentés en séance.

C'est l'offre de l'entreprise ETANDEX (en groupement avec l'entreprise CIREME pour l'échafaudage et Boris Veyret pour la fresque) qui est la mieux-disante, avec un montant de 163 500,00 € HT.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues, à l'unanimité :

- Valide le choix de l'entreprise ETANDEX pour 163 500 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché pour la réhabilitation extérieure du château d'eau de Gerzat.



**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**